

ASSEMBLÉE NATIONALE4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 2579

AMENDEMENT

présenté par

M. Nicolas Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave et Mme Catherine Hervieu

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cas de manquement à l'audit de durabilité dans le cadre de la CSRD, l'alinéa 11 prévoit de supprimer le délit d'entrave. Cette proposition constitue une nouvelle attaque contre la CSRD. En effet, il propose d'abroger le 2° de l'article L.822-40 du code de commerce, à savoir la sanction du fait "de mettre obstacle aux vérifications ou contrôles des auditeurs des informations en matière de durabilité ou de leurs experts, ou de leur refuser la communication sur place de toutes les pièces utiles à l'exercice de leur mission et, notamment, de tous contrats, livres, documents comptables et registres de procès-verbaux".